

Section 2 : Mesures générales applicables dans les cheptels infectés.

Séquestration et privation de liberté en contexte sectaire

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	05/11/2005
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	AGRG9000531A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006123447

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] douze mois ou plus présents dans l'exploitation en vue de la recherche de la brucellose bovine par les épreuves autorisées par le ministre de l'agriculture et de la pêche ; 3° L'isolement et la séquestration [...]

[...] douze mois ou plus présents dans l'exploitation en vue de la recherche de la brucellose bovine par les épreuves autorisées par le ministre de l'agriculture et de la forêt ; 3° L'isolement et la séquestration [...]

RÉFÉRENCE

ARRETE AGRG9000531A du 5 novembre 2005, « Section 2 : Mesures générales applicables dans les cheptels infectés. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006123447> (consulté le 20 juin 2026).